



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GREIFF "special situations" Fund -I-

GREIFF "special situations" Fund

ISIN LU1287772450

Géré par Hauck & Aufhäuser Fund Services S.A. (HAFS).

Objectifs et politique d'investissement

La politique d'investissement du GREIFF "special situations" Fund vise à générer une plus-value en EUR attrayante à long terme. Les objectifs d'investissement du Fonds prévoient l'acquisition d'actions d'entreprises dans des situations spéciales présentant éventuellement une faible capitalisation de marché. Du fait de leur faible capitalisation, il est possible que les actions de ces entreprises soient moins liquides et par conséquent moins aisément vendables dans certaines circonstances. Conformément au principe de répartition des risques, le Fonds peut acquérir, dans le monde entier, y compris dans les pays émergents, des actions, des REITS, des obligations, les parts bénéficiaires, des obligations convertibles et des obligations à option, ainsi que des obligations à coupon zéro libellés dans une devise d'un état membre de l'OCDE, des parts de fonds d'investissement (OPCVM et OPC) ainsi que des certificats qui ont pour sous-jacents des indices financiers, des actions, des taux d'intérêt et des devises, ainsi que des certificats reposant sur d'autres

valeurs de base autorisées. Dans le cadre de sa politique d'investissement, le Fonds investira au moins 51 % de son actif net dans des participations. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts de fonds d'investissement. Le Fonds peut dès lors investir dans des fonds cibles. Par ailleurs, le Fonds ne peut investir dans aucuns autres actifs si ce n'est les liquidités. À des fins de couverture et de gestion efficace, le Fonds peut recourir à des instruments dérivés, des certificats incorporant des composantes de dérivés. L'horizon d'investissement de l'investisseur devrait être à long terme. Le revenu peut vous être payé. En principe, le rachat des parts peut être demandé auprès de la Société de Gestion chaque jour d'évaluation. En cas de circonstances exceptionnelles et en tenant compte des intérêts des investisseurs les rachats peuvent être suspendus. Les frais de transactions sont à la charge du Fonds et s'ajoutent aux taux indiqués sous la rubrique «Coûts» pouvant réduire le rendement du Fonds.

Risques et rendements



Cet indicateur de risques repose sur des données historiques, mais ne permet pas de formuler des précisions sur des évolutions futures. La classification du fonds peut être amenée à changer et ne constitue aucune garantie. Même les fonds de catégorie 1 ne peuvent garantir un risque zéro pour leurs placements. Ce fonds est un fonds de catégorie 3, car sa valeur liquidative fluctue modérément et présente par conséquent à la fois des risques de perte et des possibilités de gain. Voici une liste de risques qui ne sont pas entièrement couverts par le profil risque / rendement et peuvent avoir une influence importante sur l'évolution des valeurs du fonds. Risque de liquidité : le fonds investit dans des valeurs mobilières qui ne peuvent pas être vendues à court terme à leur valeur actuelle sur le marché. Cela peut faire augmenter le risque

de suspension du rachat des parts. Les placements réalisés dans les valeurs mobilières de petites entreprises présentent certains risques qui diffèrent des risques présentés par les investissements dans des titres de sociétés fortement capitalisées. Les caractéristiques typiques des petites entreprises sont notamment leur plus faible dotation en capital, leur plus grande dépendance au succès commercial d'un moindre nombre de produits et services, ou encore leur réactivité conjoncturelle généralement plus forte. En outre, les données, analyses et informations publiques sur les petites entreprises sont généralement moins nombreuses et le volume commercial se limite souvent à des segments de marché plus restreints, ce qui entraîne une volatilité importante des prix.

GREIFF "special situations" Fund -I-

GREIFF "special situations" Fund

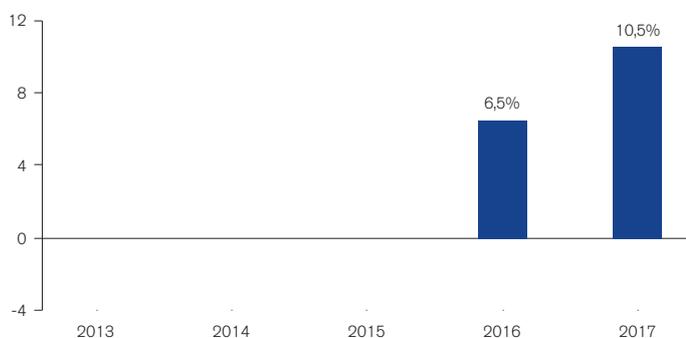
Frais

Les frais que vous payez couvrent les coûts de fonctionnement du fonds, y compris les coûts de marketing et de distribution de celui-ci. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement.	
Frais d'entrée	0,00%
Frais de sortie	0%
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,07%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,53%

Jusqu'à 15 % du montant correspondant au dépassement par l'évolution de la valeur des parts du fonds depuis le dernier exercice clos du taux Euribor à trois mois (Bloomberg-Ticker EUR003M) pour l'exercice précédent plus 2 %.

Performance



Les frais d'émission et de rachat indiqués sont des valeurs plafonds. Il s'agit de la somme maximale pouvant être déduite du montant de votre investissement. Dans certains cas, il arrive que le montant soit moindre pour vous. Pour en savoir plus, consultez votre conseiller financier. La valeur correspondant aux coûts de fonctionnement est basée sur les dépenses de l'exercice actuel et peut varier d'un exercice à l'autre. Les coûts de fonctionnement n'englobent pas la rémunération liée aux performances, ni les frais de transaction.

Les performances passées ne sauraient constituer une garantie de l'évolution future. Lors du calcul sont déduits la totalité des coûts et des frais, à l'exception des frais d'émission. Comme la catégorie de parts GREIFF "special situations" Fund -I- a été créée en 2015, nous ne disposons pas d'un historique de l'évolution des valeurs.

Informations pratiques

- Hauck & Aufhäuser Privatbankiers AG, Niederlassung Luxemburg est le dépositaire de ce fonds.
- Vous trouverez gratuitement des informations sur le prospectus de vente, les rapports actuels, la valeur liquidative actuelle et d'autres informations complémentaires en allemand sur notre site www.hauck-aufhaeuser.com.
- Ce fonds est régi par les lois et réglementations fiscales du Luxembourg. Cela peut avoir des effets sur votre imposition et celle de vos revenus du fonds.
- GREIFF "special situations" Fund est un organisme de placement collectif soumis à la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 et fait donc l'objet de la supervision prudentielle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). En vertu de l'Article 2 de la Loi du 23 décembre 1998, la CSSF est l'autorité compétente responsable de la supervision prudentielle des organismes de placement collectif.
- La responsabilité de Hauck & Aufhäuser Fund Services S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de vente.
- Le détail de la politique de rémunération, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés ainsi que l'identité des personnes responsables de leur attribution, dont la composition du comité de rémunération, le cas échéant, est disponible sur le site Internet de la Société de gestion (<https://www.hauck-aufhaeuser.com/rechtliche-hinweise/rechtliche-hinweise#rechtlichehinweiseinvestorprotection>). Un exemplaire papier est également disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion.
- Il existe d'autres classes de ce fonds disponibles.

Ce fonds est agréé en/au/aux Luxembourg et réglementé par La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2018.